

CAS CLINIQUE

PROFIL

Théo a **3 mois**
Allergies : **blanc et jaune d'œuf, cacahuète, blé, moutarde**

MOTIF DE LA PRISE EN CHARGE

Théo présente à l'âge de 3 mois une dermatite atopique sévère. L'adaptation du régime alimentaire permet de réduire les symptômes qui reviennent rapidement.

PAR LINE JOUANNIC
contact@edp-nutrition.fr

LE CAS DE THÉO PRÉSENTANT UNE POLY-ALLERGIE

Histoire de la maladie : 1^{re} année de vie

Né à terme, Théo n'a pas reçu d'allaitement maternel. À trois mois, une dermatite atopique sévère est observée.

Premières consultations

Les parents de Théo consultent leur médecin traitant. Ils se dirigent ensuite vers un dermatologue, qui remplace le lait 1^{er} âge par un hydrolysate extensif de protéines de lait (caséine) devant un diallerstest® positif. Théo a 4 mois. L'eczéma évolue favorablement mais ce n'est que transitoire et l'atopie s'exprime à nouveau sévèrement. Leur médecin prescrit alors un hydrolysate de protéines de riz. Théo a 8 mois.

Au Centre hospitalier

Les parents prennent rendez-vous au centre hospitalier proche de chez eux. Le pédiatre qu'ils rencontrent effectue les pricktests.

Les RAST présentent les résultats suivants :

- RAST protéines du lait = 71,7 KU/l, alpha-lactalbumine 6,83, bêta-lactoglobuline 2,05, caséine 57,8 ;
- RAST blanc d'œuf > 100 KU/l, jaune d'œuf 27,1 ;
- RAST blé > 100 KU/l ;
- RAST arachide > 100 KU/l ;
- RAST moutarde = 20 KU/l
- IgE totales élevées à 2 5515 KU/l.

Les résultats du Prick tests sont les suivants :

- témoin positif à 6 mm,
- blanc d'œuf à 8 mm,
- jaune d'œuf 5 mm,
- cacahuète 6 mm,
- farine de blé 7 mm,

- moutarde 6 mm,
- kiwi négatif.

L'alimentation est diversifiée, les légumes et les fruits (sauf exotiques) sont introduits. Dans les antécédents familiaux, apparaît un asthme et un eczéma chez la maman.

Devant l'étendue de l'eczéma, une corticothérapie orale est prescrite, associée à un traitement antihistaminique et des émoullients, puis une corticothérapie cutanée locale.

L'évolution est favorable mais Théo présente de nouveau une poussée d'eczéma qui conduit son pédiatre à l'adresser au CHRU de Lille.



© KAREN MONNER STOCK

Théo présente une dermatite atopique.

Consultation en allergologie

Théo, âgé alors d'1 an, bénéficie d'une consultation auprès d'un pédiatre spécialisé en allergologie. Le régime d'éviction concerne le lait, le blé, l'œuf, l'arachide et les fruits à coque et la moutarde.

Les résultats des pricktests et dosages des IgE sont sensiblement identiques aux précédents. Les recombinants arachide sont testés : 2,62 KU/l pour rArah1, 22 KU/l pour rArah2, 20 KU/l pour rArah3, l'ovomucoïde est à 70 KU/l. Une sensibilisation aux aéroallergènes est mise en évidence (acariens, phanères de chat et chien). L'examen respiratoire est sans particularité. Une éducation aux soins locaux est réalisée : crèmes émoullientes, et corticoïdes locaux différents pour le corps et le visage sont prescrits. L'examen des courbes de poids-taille retrouve la perte de 2 déviations standards pour le poids depuis l'âge de 3 mois et une croissance staturale conservée.

Prise en charge diététique

L'enquête alimentaire révèle un appétit préservé, sans difficulté alimentaire, avec de beaux volumes mais une carence d'apports évidente. Voici la composition des repas de Théo :

- Matin = 210 ml de Modilac expert riz 2 ;
- 10 h = 200 ml de jus de fruit ;
- Midi = purée maison constituée de 250 g de légumes (incluant parfois des pommes

de terre) et 1 tranche de jambon ou 50 g de volaille, puis 1 à 2 compotes ;

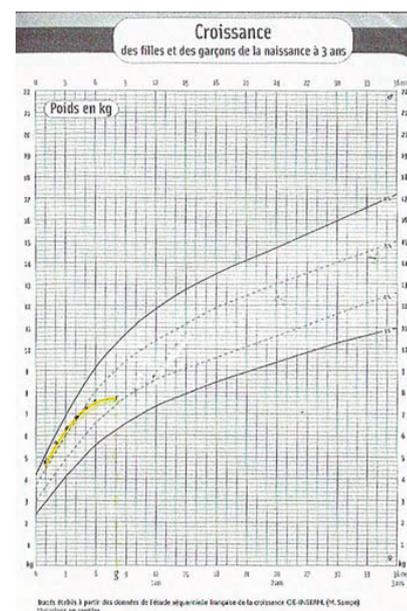
- Goûter = 2 compotes + 150 ml de jus de fruit ;
- Soir = 240 ml de Modilac expert riz 2.

Un enrichissement est donc proposé : ajout de matières grasses sous forme d'huile et ajout de dextrine maltose dans toutes les prises alimentaires. Des conseils sont donnés pour varier les plaisirs et les textures : petits morceaux, biscuits, crèmes de riz, chantilly à base de riz*, margarine végétale... afin d'encourager les apports mais aussi de prévenir des troubles de l'oralité et les néophobies alimentaires. Un suivi téléphonique est mis en place avec la diététicienne pour s'assurer de la bonne reprise pondérale de Théo (cf. Courbe de poids).

Les tests de provocation orale et l'introduction progressive des allergènes

Blé et œuf

À 1 an et 9 mois, Théo est revu en consultation. La peau s'est nettement améliorée, Théo n'a présenté que quelques poussées minimales. Le bilan allergologique est reconstruit. La forte sensibilisation aux trophallergènes persiste mais devant la diminution des IgE spécifiques ovomucoïde (= 30 KUI/l) et blé (= 67 KUI/l), des tests de provocation orale (TPO) sont proposés.



* Voir les sites Internet de Valpiform www.valpiform.com et de Rizen www.rizen-sans-gluten.com

Équivalences pour 0,5 g de protéines de blé

8 g de pain soit
1/3 de tartine
12 g de pâtes cuites
ou semoule cuite soit
1 petite cuillère à soupe
ou 2 à 3 cuillères
à café
5 g de biscotte soit
1/2 biscotte

À 2 ans, le TPO blé se déroule sans réaction immédiate. Théo refusant de consommer l'intégralité des doses, la quantité de 3 g de protéines de blé est autorisée (cf. encadré équivalences). À domicile, l'eczéma ne se majore pas. Théo consomme du blé sous forme de pain (3 tartines par jour) mais refuse la semoule, les pâtes...

À 2 ans et demi, le TPO œuf cuit est réalisé. Une éruption urticarienne associée à un léger œdème au visage conduit à l'arrêt du test. La dose réactogène cumulée est de 4 g. Une induction de tolérance est donc débutée à la dose de 0,5 g d'œuf cuit par jour (cf. protocole).

Parallèlement, Théo présente deux épisodes de pneumopathie, sans asthme associé.

Le suivi téléphonique avec la diététicienne est rapproché pour aider, soutenir et encourager les parents de Théo à poursuivre l'introduction du blé et de l'œuf, pour proposer sans cesse de nouvelles formes devant la lassitude et le refus de Théo.

À la dose de 2 g d'œuf, Théo présente de nouveau des boutons. Un retour en arrière est donc tenté à 1 g d'œuf de façon plus prolongée avant de réaugmenter.

Entre temps, un petit frère est arrivé, a grandi et Théo qui avait jusqu'alors tendance à refuser les nouveautés, se met à réclamer à goûter de nouveaux aliments que son frère consomme. Ceci aide l'augmentation de la consommation du blé et de l'œuf cuit.

Lait

À 3 ans, un TPO lait est tenté (caséine à 12 KUI/l, alpha-lactalbumine 5,76, bêta-lactoglobuline 1,54) mais après la première dose de 1 ml, Théo présente une éruption urticarienne.

Un mois plus tard, un TPO lait très cuit sous forme de madeleine est donc tenté. Théo ne présente aucune manifestation allergique à la dose cumulée de 11 ml. Le lait très cuit est donc introduit sous forme de biscuit à domicile jusqu'à normalisation de la quantité.

À 4 ans, Théo consomme donc du blé, de l'œuf cuit sans limitation (supporte 40 g), du lait cuit sans limitation (supporte 200 ml) et du lait cru à hauteur de 25 ml. Un asthme apparaît.

Protocole de tolérance orale à l'œuf cuit

Produits du commerce	Apport en œuf cuit
Tuc original (sans sésame)	1 biscuit = 160 mg
Mon premier Blédiscuit de Blédina	1 biscuit (6 g) = 960 mg
Nestlé P'tit Biscuit	1 biscuit (9 g) = 3 mg
Barquette 3 chatons confiture de Lu	1 biscuit (7 g) = 1,1 g
Boudoir aux œufs frais de Auchan	1 biscuit (7 g) = 1,7 g
Coqueline confiture de Lu	1 sachet de 4 coqueline (27 g) = 4 g
Brioche DOO WAP de Harrys	1 brioche (42 g) = 2,0 g
Madeleines St Michel	1 madeleine (15 g) = 2,4 g
Madeleine longue de Auchan	1 madeleine (14 g) = 2,2 g
Madeleine au beurre frais de Bonne Maman	1 madeleine (25 g) = 6 g
Savane Original de Brossard	1 tranche de 20 g = 5,1 g
Savane Tout chocolat de Brossard	1 tranche de 30 g = 6 g
Savane Pocket de Brossard	1 gâteau (27 g) = 6,5 g
Crêpe fourrée chocolat de Banania	1 crêpe (32 g) = 6,4 g
Crêpe fourrée aux 3 fromages Auchan (congélateur)	1 crêpe (50 g) = 3,3 g
Crêpe fourrée jambon fromage Auchan (congélateur)	1 crêpe (50 g) = 2 g

NB. : Les poids sont arrondis au gramme.

Fruits à coques

À 4 ans et demi, les IgE spécifiques rArah2 sont à 1,67KUI/l ; les prick tests natifs étant négatifs pour la noisette et la pistache, des TPO sont proposés. Théo réagit à 9,5 g d'arachide avec un urticaire localisé, une rhinite et une toux. La consommation de 3 Curly trois fois par semaine est autorisée et maintenue en vue d'une induction de tolérance. Les TPO noisette, noix et noix de cajou se déroulent sans manifestation particulière.

Bilan

À 6 ans, Théo n'a plus aucun eczéma. Il est suivi pour asthme.

Les parents de Théo témoignent aujourd'hui que ce sont la pluridisciplinarité de la prise en charge et le suivi rapproché qui leur ont permis de ne pas lâcher les introductions alimentaires complexes car croisées et de normaliser le régime de leur fils. Il ne reste qu'une seule éviction alimentaire : l'œuf cru. ■